



DÔM FINANCE

DOM INSTITUTIONNELS

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2020

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes.....	12
comptes annuels	16
bilan	17
actif	17
passif	18
hors-bilan.....	19
compte de résultat.....	20
annexes	21
règles & méthodes comptables	21
évolution actif net	24
compléments d'information	25
inventaire.....	32

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 40, rue Laffitte – 75009 PARIS
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PWC SELLAM 2, rue Vatismesnil 92532 Levallois Perret cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le Fonds commun de placement est un Fonds commun de placement de capitalisation.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Affectation des résultats

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus est capitalisé chaque année, en tout ou partie sur décision de la société de gestion.
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs sont capitalisées.

OPCVM d'OPCVM

Jusqu'à 100 % de l'actif net.

Objectif de gestion

Le FIA a pour objectif de gestion d'offrir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est Euribor 3 Mois + 50bps.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le fonds DÔM institutionnels utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers (obligations et autres titres de créances, instruments du marché monétaire, actions et titres assimilés, etc...), via principalement des OPCVM et/ou FIA de la société de gestion DÔM Finance et/ou IFT.

Il est à destination uniquement d'un club de clients professionnels dans le cadre de la gestion de leur allocation. Ainsi, ce fonds pourra déroger au ratio émetteur à hauteur maximum de 25% par OPCVM/FIA.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques : l'allocation stratégique d'actifs à long terme est orientée :
 - Une exposition entre 50% et 100% de l'actif en instruments financiers supports de taux d'intérêt ou en obligations convertible via principalement des OPCVM et/ou des FIA de la société de gestion DÔM Finance et/ou IFT.

- Une exposition entre 0% et 50% en actions françaises et internationales, via principalement des OPCVM et/ou des FIA de la société de gestion DÔM Finance et/ou IFT.

Le fonds pourra investir dans des OPCVM libellés en Euros investis uniquement sur les classifications AMF suivantes :

- Obligations et autres titres de créances libellés en Euros ;
- Fonds mixtes.

Le gérant ne pourra pas investir sur des titres en direct.

Le fonds est exclusivement investi sur des OPCVM ou titres libellés en Euros.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 50% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés. La partie du FIA exposée en instruments de taux est gérée dans une sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -3 et +5.
- De 0% à 50% sur les marchés actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs via uniquement les expositions dans les fonds mixtes.
- De 0% à 50% sur les marchés des obligations convertibles via uniquement les expositions dans les fonds obligations et autres titres de créances libellés en euros et/ou mixtes.

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change sont accessoires.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le fonds n'investit pas en direct sur les actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le fonds n'investit pas en direct sur les titres de créance et instruments du marché monétaire. La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre - 3 et +5.

3. Parts ou actions d'OPCVM

Le FIA peut détenir :

Il peut détenir jusqu'à 100% de son actif en autres OPCVM français ou européens conformes à la Directive 2009/65/CE ou FIA autorisés à la commercialisation en France, ou FIA répondant aux critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Tous ces OPCVM et/ou FIA investissent au maximum 10% de leurs actifs dans d'autres OPCVM et/ou FIA.

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont classés « obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Les OPCVM et/ou FIA français classés « mixtes » sont autorisés.

Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance.

Ces OPCVM et/ou FIA seront des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion sélectionnés sur leur profil et sur leur historique de performance.

4. Actifs dérogatoires

Néant.

5. Instruments Financiers dérivés

a) Nature des marchés d'intervention

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers ou les marchés de gré à gré.

b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir

Exposition ou couverture du risque de taux, risque de change et risque action.

c) Nature des interventions

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif : il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

Il n'y a pas de sur exposition au-delà de l'actif.

d) Nature des instruments utilisés

Le gérant utilise :

- Des contrats futures sur indices actions, actions, taux, devises ;
- Des options, des swaps.

e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée dans la limite d'un risque global de 100% de l'actif net.

- En fonction des opportunités de marché ;
- Pour procéder à des ajustements notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPC, et/ou afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

6. Titres intégrant des dérivés

a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

Risque actions, risque de taux et risque de change.

b) Nature des interventions

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

c) Nature des instruments utilisés

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées, des certificats cotés sur les marchés réglementés, dans des warrants et bons de souscription uniquement par les détentions au travers des OPCVM et/ou FIA.

Les obligations convertibles en actions ou titres assimilés sont décomposés de manière à tenir compte, d'une part, de la composante obligataire dans les calculs d'exposition sur les taux d'intérêt et sur les marchés de crédit et, d'autre part, de la partie optionnelle dans les calculs d'exposition sur les marchés d'actions. Il s'agit d'obligations convertibles de toutes notations ou non notés, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

c) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

7. Dépôts et Liquidités

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire. En fait, les liquidités sont la résultante de nouvelles souscriptions, ou de décisions d'arbitrage du gérant. Elles ne représentent pas une stratégie en tant que telle : aussi, le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de liquidité.

8. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions, rachats...) dans la limite de 10%.

9. Acquisition et cession temporaire de titres

Le fonds n'effectuera pas d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Nature des interventions

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille.

Rémunération

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement au FIA. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

Risque de taux

Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou via des OPCVM. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés et le FCP peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux obligations convertibles

Le FCP peut être investi en direct ou via des OPCVM en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)

Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le FIA résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition du FIA au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice du FIA.

Risque de marché actions

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

A titre accessoire : Risque de change

Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres ou OPCVM sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés

Part C : réservée à un club de clients professionnels dans le cadre de la gestion de leur allocation.

Profil type de l'investisseur

Le Fonds est destiné à un club de clients professionnels dans le cadre de la gestion de leur allocation.

Le Fonds utilise l'investissement en instruments de placements monétaires et obligataires et actions.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

- Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.
- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - 40, rue Laffitte - 75009 Paris. Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 06 avril 2017*
- *Date de création du Fonds : 24 mars 2017*

rapport d'activité

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. La propagation de l'épidémie de coronavirus depuis la Chine à l'Europe puis aux Etats Unis a porté en février un coup d'arrêt à l'optimisme qui persistait depuis la fin de l'année 2019. A la suite de la Chine, qui avait pris dès janvier des mesures de restriction de circulation et de production dans les régions contaminées, l'Europe confine sa population à partir de fin février, tandis que les Etats-Unis les imitent à partir du mois de mai. Au 30 mars, 80 pays et la moitié de la population mondiale sont confinés, provoquant une contraction du PIB mondial de 4,5 % en 2020 et de plus de 6 % en Europe.

La baisse des marchés risqués touche son paroxysme au mois de mars avec près de 20 % de baisse des actions et un élargissement des spreads de crédit de plus de 500 pbs sur l'Itraxx Xover 5 ans en un mois. La baisse des marchés obligataires est accentuée par la faible liquidité, les intervenants liquidant leurs positions et les banques n'assurant pas leur rôle de contrepartie pour des raisons essentiellement prudentielles de protection du capital réglementaire.

Face à l'ampleur de la crise, gouvernements et banques centrales prennent des mesures coordonnées, massives et rapides. Dès le 12 mars, la BCE annonce la création d'un programme exceptionnel d'achat d'actifs de 750 Mds €, dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program) et la mise en place de 3 000 Mds de LTRO pour financer les banques. Le volume d'achat du PEPP est accru deux fois dans l'année, pour atteindre une enveloppe de 1 850 Mds. Aux Etats-Unis, des plans massifs d'aide sont lancés : 1 000 Mds \$ d'aides gouvernementales et un QE illimité touchant tous les segments du marché. En juin, la FED annonce l'achat direct d'obligations d'entreprises et en zone Euro, un TLTRO est lancé à hauteur de 558 Mds € à un taux compris entre -1 % et -0,5 % selon le niveau d'atteinte des objectifs de prêt aux entreprises ciblées. En fin d'année, le Congrès américain s'entend sur un plan de relance de 900 Mds \$, tandis qu'en zone euro, un fonds de relance de 750 Mds € est annoncé, dont 390 Mds de subventions et 360 Mds de prêts, à ratifier par les parlements nationaux, et qui constitue une étape vers une mutualisation des dettes à l'échelle européenne.

Malgré l'envolée de l'endettement public, les taux souverains restent bas, grâce aux interventions des banques centrales qui cherchent à contenir les risques financiers de sortie de crise, attendue par les économistes au deuxième semestre 2021. Le Bund 10 ans s'établit fin 2020 sur les plus bas niveaux de 2019, soit -0,57 %. Les indices actions ont entamé un rebond depuis les plus bas.

Au final l'Eurostoxx termine l'année à -2,59%, alors que les indices américains ont terminé largement positifs (+43% pour le Nasdaq et +18% pour le S&P 500 compensé par une baisse de plus de 10% du dollar sur l'année).

Au cours de cet exercice, malgré les inquiétudes liées à la pandémie et les incertitudes sur les élections américaines, l'ensemble des sous-jacents du fonds a bénéficié de la bonne tenue des marchés après le choc du mois de mars.

On retiendra notamment la partie actions des fonds diversifiés qui a profité de cette belle progression débutée au printemps. Les fonds obligataires ont continué également d'évoluer dans un contexte favorable du maintien resserré des spreads de crédit, ce compartiment représente environ 80% du portefeuille. Les fonds Dôm Réflex et Alpha Obligations Crédit, principaux sous-jacents, ont apporté une belle contribution liée à la bonne tenue des obligations.

Cette période a été l'occasion, une fois de plus, de mettre en avant la résilience du fonds Dôm Réflex. Son importante pondération dans le fonds, environ 25%, a joué son rôle protecteur.

Au 31 décembre 2020, l'actif est de 57 094 794 €

La performance ressort sur l'année 2020 à +4,09%, elle est depuis sa création à + 4,87%.

Le taux actuariel de marché pondéré des lignes détenues en portefeuille ressort à la fin décembre à 1,75% et la sensibilité taux à 2,76%.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Performances

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais cherche une performance supérieure à Euribor 3 mois + 50bps l'an.

	Fonds	Indice	Différence
2020	+4,09%	+0,08%	+4,01%
Création	+4,87%	+0,54%	+4,33%
Annualisé	+1,27%	+0,14%	+1,13%

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

Perspectives

En 2021, le besoin de financement des Trésors de la zone euro, égal à la somme de l'amortissement de la dette et du déficit à financer, est estimé à environ 1 200 Mds. Les divers plans d'achat d'actifs de la BCE (PSPP, PEPP) semblent donc parfaitement calibrés pour absorber, en 2021, le besoin de financement de la zone comme ce fut le cas en 2020. Seul un dérapage significatif de l'inflation pourrait remettre en cause ce schéma. La FED a déjà indiqué qu'elle accepterait une hausse modérée de l'inflation au-delà de la cible de 2 %, sans déroger à sa politique accommodante. Cependant, une hausse plus forte que prévue pourrait changer la donne. En effet, l'ensemble des mesures de soutien ont conduit à un accroissement de la masse monétaire en 2020 de 1 200 Mds en zone euro. Cette augmentation résulte principalement des créances émises par les Trésors, les prêts octroyés par les banques, assortis éventuellement d'une garantie d'Etat, ne permettant le plus souvent que le remboursement de prêts existants, sans impact sur la création monétaire. Les anticipations de reprise économique alimentent également les craintes de hausse de l'inflation, notamment aux Etats-Unis avec les plans de relance massifs et le lancement des campagnes de vaccination en fin d'année. Sur un plan plus microéconomique, l'impact du confinement est différent selon les secteurs d'activité. Les services sont particulièrement affectés, tandis que la santé, l'agroalimentaire ou les secteurs liés à la digitalisation de l'économie progressent, dessinant une reprise de l'économie dite en K, avec des gagnants et des perdants.

Enfin, sur le plan politique, les incertitudes de fin d'année concernant les élections américaines et le Brexit ont connu une issue positive grâce à une élection finalement assez franche de Joe Biden et la signature d'un accord de commerce et de coopérations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Cependant, la rivalité sino-américaine, qui se poursuivra probablement en 2021, est un facteur de risque pour l'activité économique. A court terme, malgré des incertitudes qui perdurent et constituent un frein à l'investissement, les taux bas seront un facteur de soutien aux marchés risqués, poussant les investisseurs à rechercher plus de risque sur le marché des actions ou des crédits.

Les principaux mouvements sur l'année sont :

A l'achat : ESK Exclusif (8.3m EUR), Orchidée L/S (1.7m EUR) Selection Action Rendement Intyernational (1.7m EUR)

A la vente : Placeuro DOM Opportunités 1-3 (5m EUR), Selection Action Rendement International (1.7m EUR)

Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe, ni des instruments financiers pour lesquelles la société a un intérêt tout particulier.

La part des instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe est de 0%.

Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds ne prend pas en compte les critères ESG.

Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2020 un montant supérieur à 500 000€.

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, DÔM Finance a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche. La société de gestion a principalement recours des comptes CSA qui séparent la recherche de l'exécution, et à des intermédiaires qui séparent la recherche de l'exécution.

Au titre de l'année 2020, 31% du courtage est versé dans des comptes CSA afin de payer la recherche, 17% du courtage pour la recherche, 27% du courtage est versé au titre de l'exécution, 25% à la table d'intermédiation EXOE.

Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

Crise sanitaire

A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous:

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

Frais Courants

Frais courants : 1,32% (1,17% de frais indirects +0.15% de frais de gestion du FPS)

Frais indirects : 1,17%. Le calcul a été fait, en pondérant les frais courants des fonds détenus en portefeuille.

Le FPS n'a pas de DICI et donc le calcul a été fait à titre informatif.

Effet de levier

Au 31 décembre 2020, selon le reporting AIFM, l'effet de levier selon la méthode brute ressort à 99,80% et selon la méthode nette à 100%.

Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 26 personnes à fin 2020, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 2054 K€ sur l'année 2020.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 379 K€ sur l'année 2020.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 26 personnes

Nombre de bénéficiaires 26	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2020	2 054 K€	379 K€

Dont 22 preneurs de risques

Nombre de bénéficiaires : 21	Preneurs de risques
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2020 (fixes)	1 841 K€
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2020 (variables)	377 K€

Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

DOM INSTITUTIONNELS
FONDS PROFESSIONNEL SPECIALISE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DOM FINANCE
40, rue Laffitte
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel spécialisé DOM INSTITUTIONNELS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel spécialisé à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM INSTITUTIONNELS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM INSTITUTIONNELS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM INSTITUTIONNELS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

<p><i>Document authentifié par signature électronique</i> Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez</p>
--

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	56 969 262,88	55 036 982,22
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	55 161 150,88	53 300 414,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	1 808 112,00	1 736 568,00
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	132 773,39	-
Liquidités	132 773,39	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	57 102 036,27	55 036 982,22

BILAN passif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	58 238 983,87	55 407 253,88
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 092 706,46	-511 445,49
• Résultat de l'exercice	-51 483,31	-43 179,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	57 094 794,10	54 852 628,53
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	7 242,17	13 676,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 242,17	13 676,98
Comptes financiers	-	170 676,71
Concours bancaires courants	-	170 676,71
Emprunts	-	-
Total du passif	57 102 036,27	55 036 982,22

HORS-bilan

31.12.2020

31.12.2019

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 540,33	-963,48
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 540,33	-963,48
Résultat sur opérations financières (I - II)	-1 540,33	-963,48
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-49 942,98	-44 830,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-51 483,31	-45 794,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	2 614,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-51 483,31	-43 179,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1. Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.
2. Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps)

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.

- Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Prêts de titres

Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

Devises

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion externes à la société de gestion : ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que

l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;

- Des commissions de mouvement facturées au FIA.

Frais facturés à l'OPC (Part C)	Assiette	Taux barème Part C
Frais de gestion TTC (taux maximum) (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPC ou fonds d'investissement)	Actif net	0,15% TTC maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) TTC taux maximum	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Performance annuelle	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement	Néant	Néant

Frais de gestion indirects (Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement) : Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur : 2.5% TTC maximum. Commissions de souscription et de rachat indirectes : 0%

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le Fonds commun de placement est un Fonds commun de placement de capitalisation.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Affectation des résultats

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus est capitalisé chaque année, en tout ou partie sur décision de la société de gestion.
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs sont capitalisées.



2 évolution actif net

Devise	31.12.2020	31.12.2019
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	54 852 628,53	57 960 989,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 950 462,45	12 680 907,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 950 462,45	-17 785 002,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	421 541,10	85 413,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-427 361,36	-643 976,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	96 000,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 173 900,00	-
Frais de transaction	-8 986,20	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 386 355,34	2 600 092,47
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 571 898,38	1 185 543,04
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 185 543,04	-1 414 549,43
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-51 483,31	-45 794,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	57 094 794,10	54 852 628,53

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	132 773,39
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	132 773,39	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			7 242,17
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnes			7 242,17
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	108 799	10 950 462,45	108 799	10 950 462,45
Commission de souscription / rachat		-		170 946,82
Rétrocessions		-		170 946,82
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,15
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	32 045,17
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	55 214 771,93
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2020	31.12.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-51 483,31	-43 179,86
Total	-51 483,31	-43 179,86
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-51 483,31	-43 179,86
Total	-51 483,31	-43 179,86
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2020	31.12.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 092 706,46	-511 445,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 092 706,46	-511 445,49
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 092 706,46	-511 445,49
Total	-1 092 706,46	-511 445,49
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	-
Actif net	57 094 794,10	54 852 628,53	57 960 989,37	59 413 635,47	-
Nombre de parts en circulation	544 424	544 424	595 843,00	586 347,00	-
Valeur liquidative	104,8719	100,7535	97,2756	101,3285	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,10	-1,01	-0,44	-0,01	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 24 mars 2017

4 inventaire au 31.12.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0011451905	ALCIS ALPHA OBLIGATION CREDIT I	PROPRE	10,00	11 935 312,90	EUR	20,90
FR0010313742	ALCIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT	PROPRE	1 799,00	240 886,10	EUR	0,42
FR0010135327	ALCIS CAPI	PROPRE	102 930,00	12 806 550,60	EUR	22,43
FR0013348786	DOM FONCIERE EPILOGUE C	PROPRE	16 260,00	1 808 112,00	EUR	3,17
FR0013032430	DOM REFLEX I	PROPRE	13 400,00	14 323 260,00	EUR	25,09
FR0011539550	ESK EXCLUSIF PART C	PROPRE	99 330,00	11 430 896,40	EUR	20,02
FR0010609602	ORCHIDEE I LONG/SHORT C	PROPRE	7 440,00	1 018 089,60	EUR	1,78
LU0061385943	PLACEURO GOLD MINE SICAV	PROPRE	331 850,00	1 754 490,95	EUR	3,07
FR0010925933	SELECTION ACT.RDM INTL C FCP	PROPRE	708,4006	1 651 664,33	EUR	2,89
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				56 969 262,88		99,78
<i>Total Valeurs mobilières</i>				56 969 262,88		99,78
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	132 773,39	132 773,39	EUR	0,23
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				132 773,39		0,23
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 242,17	-7 242,17	EUR	-0,01
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-7 242,17		-0,01
<i>Total Liquidités</i>				125 531,22		0,22
Total DOM INSTITUTIONNELS				57 094 794,10		100,00